

Abonnement au Journal

Officiel.

Impression Paris le 28-2001-1900

Paris le 28-2001-1900

de S. P. de la Seine de Paris

Le Conseil municipal autorise le Maire à souscrire un abonnement au Journal Officiel

(don et déduct.) Reçu que le coût de l'abonnement, soit 65<sup>fr</sup> soixante cinq

sera prévu au budget primitif 1905 et que la dépense sera réglée au C.C.P. Paris 9053-13

ouvert au nom de Directeur du Journal Officiel - 26 Rue de la Seine - Paris 15<sup>e</sup>